

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ART 1 L'association DAUPHIRUN organise le dimanche 17 OCTOBRE 2021 une course pédestre qui se déroulera de 8H00 à 14h

ART 2 L'épreuve se déroulera en 3 courses :

- A 8h30 : 22KM/730+ personnes né(e)s avant le 31 Décembre 2001 Prix: 18 Euros
- A 9h: 10.5km/300+ personnes né(e)s avant le 31 Décembre 2005 Prix: 10 Euros
- A 10h : 5km/85+ personnes né(e)s avant le 31 Décembre 2007 Prix: 5 Euros
- A 11h : parcours découverte enfants/parents. 5 Euros/famille

Inscription : par internet sur le site internet "www.traildesantale.fr" ou <https://inscriptions-taktik-sport.com/trailsantale2021>

ART 3 Compte tenu du contexte sanitaire actuel, aucune inscription ne sera possible le jour J. Sauf indication contraire d'ici là. Pré-inscriptions sur le site www.traildesantale.fr ou <https://inscriptions-taktik-sport.com/trailsantale2021>

Le port du masque sera obligatoire aux abords de l'aire de départ, pendant le départ, aux ravitaillements et dès la ligne d'arrivée franchie.

Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition pour le retrait des dossards.

Le PASS SANITAIRE ou un test PCR négatif de moins de 48H sera OBLIGATOIRE.

ART 4 Un point de ravitaillement, en eau seulement, sera organisé sur le parcours de 22.5km, au km12 environ et à l'arrivée pour tous les parcours. Leur fermeture s'effectuera juste après le passage du serre-fil. Le parcours de 10.5km / 5km et le parcours découverte seront en total autosuffisance.

Prévoir un récipient pour les ravitaillements. Aucun gobelet ou verre ne sera fourni.

ART 5 Cette épreuve sportive est ouverte aux licenciés et non licenciés. Il est recommandé de se présenter en excellente santé et dans de bonnes conditions physiques. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqués par une déficience physique. Les organisateurs peuvent stopper un participant en mauvaise condition physique apparente. Les non licenciés

devront présenter un CERTIFICAT MEDICAL de non contre- indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an.

Les Licenciés une photocopie de leurs licence FFA (ou FFCO, FF Triathlon et FF Pentathlon) en cours de validité

ART 6 La sécurité sera assurée par les secouristes:

COMITE FRANÇAIS DE SECOURISME DE L'ISERE

Association Agréée de Sécurité Civile, déclarée, régie par la loi de 1901.

CFS 38

cfs38@cfspc.org

ART 7 ASSURANCE : RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AXA ASSURANCES. INDIVIDUELLE ACCIDENT: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART 8 Tout litige sera tranché par les organisateurs. Toute personne qui s'inscrit s'engage à respecter le règlement de l'épreuve dans son intégralité.

ART 9 La lecture des résultats sera affichée au fur et à mesure des arrivées.

La remise des prix auront lieu à la salle municipale de SAINT HILAIRE DE BRENS à partir de 12h environ.

ART 10 Un lot sera remis au retrait du dossard aux 300 premiers inscrits.

ART 11 Loi Informatique et Libertés les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et autre site si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ils doivent expressément en informer l'organisateur.

ART 12 Le chronométrage sera effectué par un système de puce qui sera récupéré à l'arrivée. Chaque participant qui abandonne pendant l'épreuve, devra se rapprocher d'un des signaleurs placés tout au long des parcours et s'engage à restituer la puce.

ART 13 Récompenses: - tous les enfants du parcours découverte.

Pour les courses adultes, les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque course (sauf parcours découverte).

ART 14 Toutes inscriptions sont définitives. Sauf sur décision du préfet. Jusqu'à J-5 chaque inscription sera remboursée. Passé ce délai un remboursement de 70% sera effectué.